

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 V. 288 Vœu relatif au retrait des frais de sécurisation par la police aux organisateurs de la course hors stade des 10 km du 9^e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la course des 10 km du 9^e est organisée, chaque année depuis 9 ans, dans le 9^e arrondissement ;

Considérant qu'elle est une épreuve sportive conviviale et appréciée par ses 700 participants comprenant des coureurs amateurs, des familles, des sportifs confirmés, des personnes handicapées ;

Considérant que pour le bon déroulement de la course, plus de 80 bénévoles sont mobilisés pour contourner la circulation automobile et garantir la sécurité des coureurs tout au long du parcours qui s'effectue sur la chaussée, près des quartiers aussi fréquentés que l'Opéra, la Gare du Nord, la Gare Saint Lazare et les grands magasins ouverts le dimanche de la course ;

Considérant que le soutien de la police sur cet événement sportif est une obligation indispensable pour préserver la sécurité de tous, notamment sur les axes difficiles et potentiellement dangereux du parcours ;

Considérant que, depuis 2010, l'effectif de policiers mobilisés pour la course a diminué de moitié pour s'établir à une petite dizaine ;

Considérant que le budget de la Préfecture de Police est assuré pour une large part par la Ville de Paris, précisément au titre de ses missions de sécurité du public ;

Considérant que, pour la prochaine édition du 27 novembre 2011, cette baisse des moyens humains et logistiques de la police s'accompagne d'une facture établie par la Préfecture de Police à la charge des organisateurs et correspondant à l'intervention envisagée ;

Considérant qu'au-delà de son coût de 687,05 euros, la facture des services de police porte atteinte à la course locale et populaire des 10 km du 9^e arrondissement et envoie un message très inquiétant aux nombreuses courses hors stade de cette nature qui se déroulent toute l'année à Paris ;

Considérant que cette facturation inédite est aussi le signe de l'abandon des missions de la Police en tant que service public ;

Sur la proposition de MM. Jacques BRAVO et Ian BROSSAT, de Mme Emmanuelle BECKER, et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris interpelle M. le Préfet de Police pour obtenir le retrait de la facture que ses services ont présenté aux organisateurs de la course hors stade des 10 km du 9^e, dans le cadre de sa sécurisation.